Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_27-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/27

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le 5 mai à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M BRIGANT Pierre pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026 – 27 - Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Nathalie MOTTE

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il est proposé de fixer à 10 le nombre des membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_27-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS